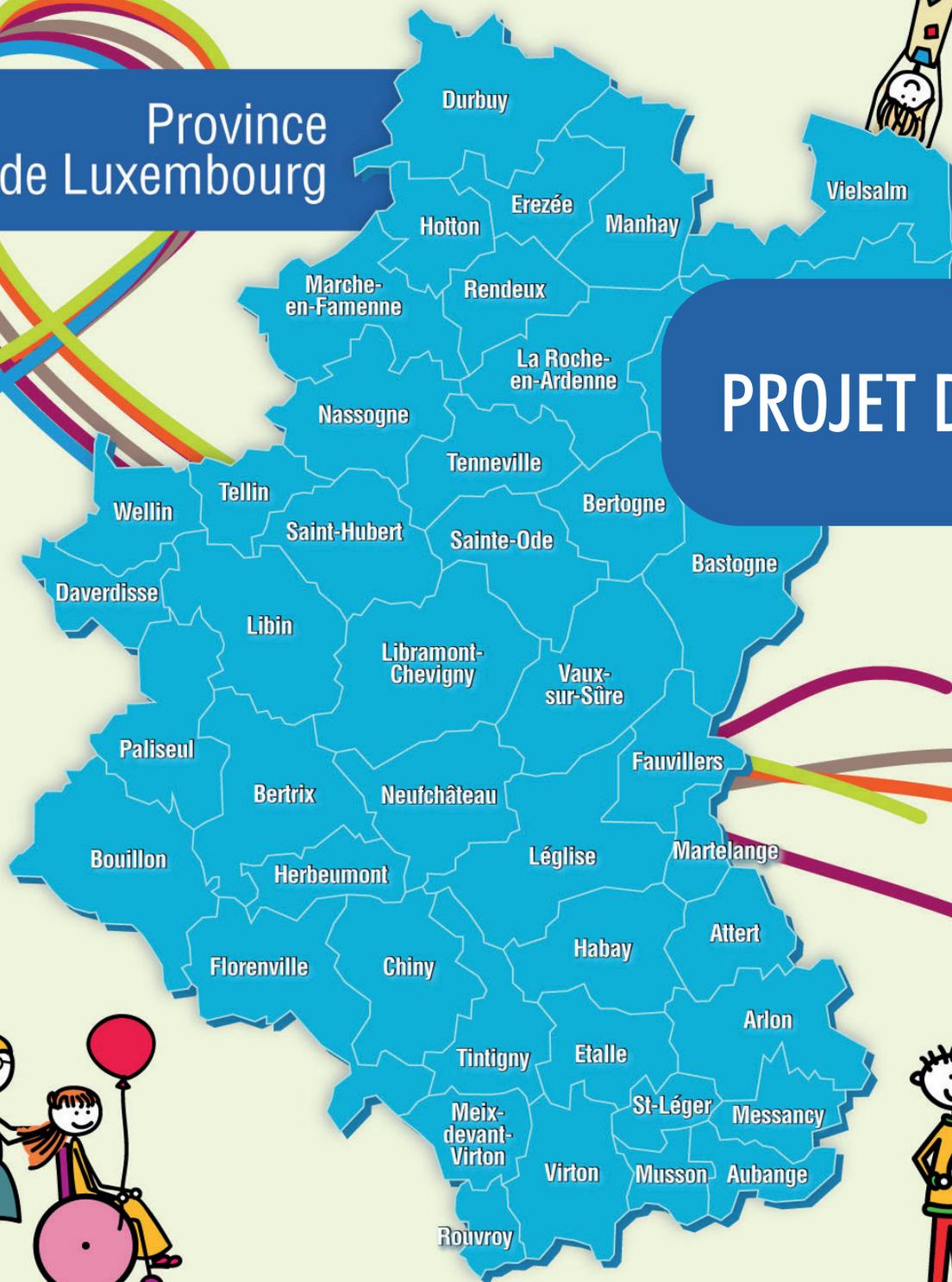


Service mobile de soutien à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques
dans les structures d'accueil petite enfance
et accueil temps libre en province de Luxembourg

Province
de Luxembourg

PROJET DE SERVICE



Bienvenue en Hollande

Texte d'Emily Pearl Kingsley



« On me demande souvent de décrire mon expérience d'avoir élevé un enfant aux besoins particuliers pour aider ceux qui n'ont pas vécu cette expérience unique à comprendre, à imaginer ce que l'on peut ressentir.

C'est comme ça...

Quand vous allez avoir un enfant, c'est comme planifier un fabuleux voyage... en Italie. Vous achetez un tas de livres sur le pays, des guides qui vous permettent d'établir votre itinéraire... le Colisée, Michel-Ange, les gondoles de Venise. Vous apprenez même quelques phrases d'italien, cela devient vraiment très excitant.

Après quelques mois d'anticipation passionnée, enfin le grand jour arrive. Vous faites vos valises et vous partez. Plusieurs heures plus tard l'avion atterrit. L'hôtesse annonce : « Bienvenue en Hollande ! ». En Hollande ?? Comment ça en Hollande ?? Mon billet était pour l'Italie, pas la Hollande ! Je suis sensée être en Italie. Toute ma vie, j'ai rêvé d'aller en Italie... Mais il y a eu un changement d'aiguillage en cours de route. Ils ont atterri en Hollande et vous devez y rester.

La chose importante, c'est qu'ils ne vous ont pas amené dans un endroit horrible, dégoûtant, immonde, pestilentiel, où règneraient la famine et les maladies. C'est juste un endroit différent. Alors vous devez aller acheter de nouveaux guides, vous devez apprendre une langue complètement nouvelle. Et vous allez rencontrer un groupe de gens totalement nouveau que vous n'auriez jamais rencontré autrement.

C'est juste un endroit différent. Le rythme est plus lent qu'en Italie, c'est moins clinquant. Après quelque temps, vous reprenez votre souffle, vous regardez alentour, et vous remarquez qu'il y a des moulins en Hollande. La Hollande a des tulipes. La Hollande a même des Rembrandt. Mais tous les gens que vous connaissez sont allés en Italie, et ils vantent les merveilles de l'Italie et le bon temps qu'ils ont eu là-bas. Et pour le reste de votre vie vous pensez : « Oui c'est là que j'étais supposée me rendre, c'est ce que j'avais prévu ». Et la peine ne s'en ira jamais, car la perte de ce beau rêve est une perte majeure.

Mais si vous passez votre vie à vous morfondre de n'avoir pas atterri en Italie, vous risquez de ne jamais être libre d'apprécier les choses très spéciales qu'on ne trouve qu'en Hollande. »

SOMMAIRE

1. CADRE INSTITUTIONNEL

1.1. Philosophie du service (valeurs et vision)	5
1.2. Historique du projet	6
1.3. Contexte institutionnel	7
1.4. Charte partenariale AVIQ/ONE	7
1.5. Convention Promemploi/SAJE	7
1.6. Secret professionnel	7
1.7. Missions du Tisserand	8

2. LE TISSERAND

2.1. Coordonnées	9
2.2. Public cible	9
2.3. Gratuité	9
2.4. Zone géographique d'intervention	10

3. PRESTATIONS PROPOSÉES

3.1. Information/Sensibilisation	11
3.2. Accompagnement	12
3.2.1. Accompagnement des structures d'accueil de l'enfance	12
3.2.2. La convention de collaboration Tisserand/structure d'accueil	13
3.2.3. Déroulement de l'accompagnement	13
3.3. Renfort	16
3.3.1. Principes du renfort	16
3.3.2. Conditions et mise en place du renfort	17
3.3.3. Réunion de préparation du renfort	18
3.4. Formation	20
3.4.1. Les modules de formation	20
Module 1 – Prérequis	21
Module 2 – Module de base	22
3.4.2. Journées d'étude pour les structures d'accueil	23

Le **Tisserand** est un dispositif mobile de soutien à l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques/porteurs de handicap accueillis par une structure d'accueil de la petite enfance ou opérateur d'accueil durant le temps libre. Plus précisément, le **Tisserand** soutient les professionnel-le-s des structures¹ d'accueil de l'enfance lors de l'accueil (et/ou sa préparation) d'un enfant à besoins spécifiques/porteur de handicap ou dont le développement interpelle².

Un enfant ayant des besoins spécifiques impose à la famille de nombreux aménagements. Pour ne parler que d'une des multiples facettes de la situation, l'un des parents se voit souvent contraint d'aménager son temps de travail, voire d'abandonner son emploi (ou sa formation).

Comme pour tous les enfants et leur famille, l'accueil d'un enfant dont le handicap est avéré ou dont le développement interpelle est avant tout un droit. Il est bénéfique :

- Pour son développement, favorisé par la présence de ses pairs
- Pour ses parents qui peuvent maintenir plus facilement leurs activités et/ou se ménager des temps de répit
- Pour enrichir chacun-e de la diversité de tout groupe de vie

Le **Tisserand** sensibilise à la diversité les professionnel-le-s de l'accueil mais également les futur-e-s professionnel-le-s et le grand public. Il contribue, par petites touches, à tisser une société où la diversité est peu à peu vécue dans toute sa richesse.



.....

1 Par structures d'accueil, il est entendu : les milieux d'accueil (les crèches, les (co)accueillant-e-s d'enfants indépendant-e-s (AEI ou CAEI), les services d'accueil d'enfants (SAE), les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)) et les opérateurs de l'accueil temps libre.

2 Dans la suite du texte, le terme « enfant à besoins spécifiques » sera utilisé pour rassembler ceux cités dans cette phrase.

1. Cadre institutionnel

1.1. Philosophie du service (valeurs et vision)



Disponibilité
Tolérance
Bienveillance
Collaboration
Ouverture D'esprit
Respect Engagement

Convaincus de l'importance que tous les enfants puissent grandir ensemble et fréquenter les mêmes milieux de vie, notre service a été créé pour aider les professionnel.le.s à aller au-delà de certaines inquiétudes liées à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques, à démystifier le handicap, à se préparer et à faire de cet accueil une richesse pour tous les enfants de la structure. Vivre ensemble, être confrontés à la différence dès la petite enfance, c'est permettre aux enfants d'acquérir dans leur vie quotidienne des attitudes de

solidarité, de tolérance, de respect et d'ouverture à la diversité. Cela leur permet également d'apprendre à accepter leurs propres faiblesses et différences et à mieux les gérer. Sans rentrer dans une logique d'accueil à tout prix, notre objectif est donc d'amener le plus grand nombre de structures à devenir inclusives, tant dans les esprits que dans la réalité et de tendre vers une société qui, plutôt que de se figer sur le marquage des différences, vise à s'enrichir de la diversité.

Le **Tisserand** fait désormais partie du paysage de l'accueil de l'enfance en province de Luxembourg. Via le soutien aux professionnel-le-s du secteur, il met en réflexion, questionne sans prétendre savoir, invite les équipes à réfléchir, à travailler sur leurs pratiques professionnelles. Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs du réseau sont des éléments importants dans le développement et l'évolution constante du service.

Le **Tisserand**, par ses différentes actions, soutient l'inclusion et contribue à :

- Permettre aux enfants à besoins spécifiques de bénéficier des apports d'une structure d'accueil : créer des liens avec des professionnel-le-s de l'enfance, rencontrer d'autres enfants, permettre des temps vécus en dehors du milieu familial, grandir et s'épanouir, ...
- Permettre à leurs parents, comme aux autres parents, l'accès à une place d'accueil avec les garanties indispensables de qualité, leur donner la possibilité de souffler, de conserver ou de retrouver un emploi, une formation, éviter l'isolement, favoriser la création de liens sociaux et valoriser leurs compétences
- Maintenir un équilibre familial, notamment pour le bien-être de la fratrie
- Amener le plus grand nombre de structures à devenir inclusives

L'AVIQ³ définit les termes « enfant en situation de handicap » comme « un enfant dont les besoins liés à ses déficiences et son environnement impliquent une adaptation des ressources qui lui sont dévolues ». L'ONE⁴ fournit quant à lui cette définition : « un enfant en situation de handicap est un enfant qui a besoin de soins et/ou d'une attention en raison de problèmes médicaux (santé physique et psychique) avec ou sans problèmes psycho-sociaux ».

Ces deux définitions comportent des nuances, ce qui peut avoir des implications sur le terrain. Le **Tisserand** navigue donc entre les mots et choisit l'ouverture. Choisir l'ouverture, c'est être à l'écoute des demandes et examiner les situations au cas par cas.

1.2. Historique du projet

Au début de l'année 2009, l'AWIPH⁵ (à présent l'AVIQ) lance un appel à projets. Il s'agit de mettre en place des cellules mobiles de soutien à l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil ordinaires autorisées par l'ONE.

En juin 2009, un comité de sélection, auquel participe une délégation ONE, sélectionne les 8 projets :

- « Caravelles » pour le Brabant wallon
- « AIMA » et « PICSAP » pour Liège
- « Badiane » pour Namur
- « Vers l'accueil des bébés extraordinaires »⁶, « Les Coccinelles » et « Grandir et s'épanouir dans la diversité » pour le Hainaut
- « Le **Tisserand** » pour le Luxembourg

L'ASBL Promemploi, active dans le secteur de l'accueil de l'enfance en province de Luxembourg, répond à cet appel à projets en partenariat avec les deux services d'aide précoce (SAP) de la province et en collaboration avec l'ONE. L'ASBL Promemploi est donc coordinatrice du **Tisserand** et l'organisme de contact avec l'AVIQ.

L'ASBL Promemploi bénéficie également du soutien du FSE⁷ qui contribue au renforcement financier du **Tisserand**.

D'abord projet pilote, puis projet d'initiative spécifique « Accueil de la petite enfance » Le **Tisserand** obtient, en 2019⁸, un agrément de l'AVIQ en tant que Dispositif mobile de soutien à l'inclusion (DSI).

3 Agence pour une Vie de Qualité. Pour le **Tisserand** : AVIQ – Branche Handicap

4 Office de la Naissance et de l'Enfance

5 Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

6 Renommé SIMMA (Service d'Inclusion Mobile en Milieu d'Accueil)

7 Fonds social européen

8 Arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019

1.3. Contexte institutionnel

Le **Tisserand** est un service de soutien à l'accueil de l'enfance de l'AVIQ. Dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019, il est décrit comme un service qui s'adresse aux professionnel-le-s des milieux d'accueil ou des opérateurs de l'accueil, futur-e-s professionnel-le-s de ces structures et au réseau en vue d'impulser la réalisation et la continuité des démarches d'inclusion d'enfants à besoins spécifiques.

Le **Tisserand** est un partenariat entre :

- L'ASBL Promemploi d'Arlon, coordinatrice du **Tisserand**
- Le service d'accompagnement pour jeunes enfants « Alter & Go » de Forrières
- Le service d'accompagnement pour jeunes enfants « Premiers Pas » de Sainte-Ode

Le **Tisserand** travaille en étroite collaboration avec l'ONE.

1.4. Charte partenariale AVIQ/ONE

La charte partenariale est un document balise entre les deux administrations (AVIQ-ONE), issu d'un groupe de travail.

La charte définit les modalités de collaboration entre l'AVIQ et l'ONE, le cadre dans lequel s'établissent les relations entre les professionnel-le-s de chacune des organisations, ainsi que le niveau d'intervention de chacun sur le terrain.

Le **Tisserand** s'engage à respecter les principes énoncés au sein de la charte partenariale signée entre l'AVIQ et l'ONE.

1.5. Convention Promemploi/SAJE

Cette convention a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre Promemploi et les services d'accompagnement pour jeunes enfants afin de poursuivre et de développer l'activité du **Tisserand** sur le territoire de la province de Luxembourg.

1.6. Secret professionnel

Les membres du **Tisserand** et de la structure d'accueil qui y a fait appel sont tenus au secret professionnel (cf. article 458 du Code pénal).

Le Code pénal énonce des exceptions au caractère absolu de la règle du secret professionnel : le témoignage devant un juge, la dénonciation d'actes délictueux, la dénonciation de faits de nature à mettre un mineur ou une personne vulnérable en danger (article 458 bis du Code pénal) et la non-assistance à personne en danger (article 422 bis du Code pénal).

1.7. Missions du Tisserand

- Favoriser la réalisation de démarches d'inclusion en cours ou à venir menées par le-s professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance et le réseau
- Contribuer, dans le cadre d'un partenariat entre Le **Tisserand** et la structure d'accueil de l'enfance, à maintenir un accueil de qualité pour tous les enfants, y compris l'enfant à besoins spécifiques accueilli. Ce partenariat permet à chacun des enfants de :
 - Faire partie du groupe, se sentir accueilli et le bienvenu, ainsi que sa famille
 - Etre reconnu dans les différentes composantes de son identité
 - Apprendre de l'autre et s'enrichir mutuellement
 - Participer activement à la vie de la structure d'accueil
 - Lutter contre les préjugés et favoriser une attitude d'ouverture
- Agir, avec la structure d'accueil de l'enfance, contre toute forme institutionnelle de discrimination
- Etre un relais et une ressource auprès des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance
- Ajuster l'offre de services en fonction des besoins et des demandes des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance, et ce dans la limite des possibilités du **Tisserand**
- Faciliter l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques dans les structures généralistes
- Valoriser les compétences et aptitudes des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance afin de favoriser la mise en œuvre d'un accueil inclusif de qualité
- Respecter les objectifs assignés aux structures d'accueil par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 fixant le Code de qualité et de l'accueil
- Respecter les principes énoncés au sein de la charte partenariale signée entre l'AVIQ et l'ONE

2. Le Tisserand

2.1. Coordonnées



Le Tisserand > Promemploi
ASBL
063/24 25 28
063/24 25 26
letisserand@promemploi.be

2.2. Public cible

Le **Tisserand** s'adresse à toutes les structures d'accueil de l'enfance qui relèvent du champ de compétences de l'ONE implantées en province de Luxembourg :

- Crèches
- (Co) accueillant-e-s d'enfants indépendant-e-s (AEI ou CAEI)
- Services d'accueil d'enfants (SAE)
- Services d'accueil spécialisé petite enfance (SASPE)
- Opérateurs de l'accueil durant le temps libre (ATL)

ainsi qu'aux futur-e-s professionnel-le-s et acteurs de l'enseignement et de la formation des métiers de l'accueil de l'enfance, au réseau et au grand public.

2.3. Gratuité

Le service intervient gratuitement dans toute la province de Luxembourg.



2.4. Zone géographique d'intervention

Le **Tisserand** intervient sur le territoire de la province de Luxembourg.



3. Prestations proposées

3.1. Information / sensibilisation

Quoi ?

Cette mission consiste à présenter les activités proposées par Le **Tisserand**, informer et sensibiliser les différents publics à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques et promouvoir l'inclusion.

Pour qui ?

- Les professionnel-le-s des milieux d'accueil de la petite enfance
- Les opérateurs d'Accueil Temps Libre (ATL)
- Les futur-e-s professionnel-le-s des établissements d'enseignement et de formation aux métiers de l'accueil de l'enfance
- Le réseau
- Le tout public

Le **Tisserand** informe les professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s ainsi que le grand public de ses actions. Il les sensibilise également à l'accueil de la diversité.

Ces actions peuvent prendre les formes suivantes :

- Échanges téléphoniques
- Courriers/courriels d'information
- Distribution de folders, affiches
- Participation à des salons, événements publics en lien avec l'accueil de l'enfance
- Séances d'information
- Rencontres ponctuelles
- Échanges d'informations
- ...

« Si je diffère de toi, loin de te léser,
je t'augmente. »

Antoine de Saint Exupéry



3.2. Accompagnement

Quoi ?

Accompagner et soutenir la structure d'accueil dans le cadre d'un projet d'inclusion d'un ou plusieurs enfants à besoins spécifiques

- Réflexion en équipe ou avec l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s
- Soutien aux observations
- Soutien à la relation avec l'enfant, avec ses parents
- Recherche de jeux inclusifs
- Recherche de situations favorisant les interactions entre tous les enfants
- Recherche d'aménagements de l'espace
- Réflexion autour des tâches et pratiques
- Partage d'expériences, échanges et écoute des besoins des professionnel-le-s

Pour qui ?

- Les professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance

3.2.1. Accompagnement des structures d'accueil de l'enfance

Le **Tisserand** peut accompagner une structure d'accueil en amont ou lors de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Le **Tisserand** souhaite s'adapter à chaque structure faisant une demande de soutien/d'accompagnement.

Pour chaque situation, Le **Tisserand** part du fonctionnement propre à la structure d'accueil ainsi que de ses particularités (accueil collectif, familial, spécifique), des attentes et ressources des professionnel-le-s, de la réalité de la situation qui sous-tend la demande.

La structure d'accueil est tenue d'informer de l'intervention du **Tisserand**, selon sa situation : son/sa coordinateur/trice accueil ONE, son agent conseil ONE, le/la conseiller/ère pédiatre de l'ONE, le/la conseiller/ère pédagogique de l'ONE, son service d'accueil d'enfants, son/sa responsable direct-e, etc.

Le **Tisserand** demande à la structure d'accueil d'être transparente auprès des parents. Néanmoins, l'intervention du **Tisserand** au sein de la structure d'accueil ne nécessite pas d'accord des parents (ni ceux de l'enfant qui pose question, ni ceux des autres enfants).

3.2.2. La convention de collaboration Tisserand/SA

Pour s'inscrire dans un cadre de travail commun et agir avec cohésion, la structure d'accueil et Le **Tisserand** signent une convention de collaboration.

Toute collaboration s'inscrit à la fois dans le projet d'accueil de la structure d'accueil et dans le projet de service du **Tisserand**, dans le respect de leur cadre réglementaire respectif. Ainsi, en fonction du degré de collaboration nécessaire à l'accompagnement à réaliser, les deux parties s'engagent à prendre connaissance et à respecter les modes de fonctionnement, les missions, les valeurs et les principes pédagogiques de son partenaire.

À cette fin, dès le début de toute collaboration, chacune des deux parties remet à l'autre, dans le respect de la confidentialité, une copie de ses documents officiels :

Pour la structure d'accueil :

- Projet éducatif
- Règlement d'ordre intérieur

Pour Le Tisserand :

- Convention de collaboration
- Projet de service

La convention de collaboration officialise l'engagement mutuel et sert à baliser les grands axes du cadre dans lequel Le **Tisserand** propose de travailler.

Cette convention vise à préciser les limites de la collaboration et les moyens matériels et humains mis à disposition. Elle rappelle les missions du **Tisserand** et permet de clarifier les objectifs de l'accompagnement, les objectifs du renfort, le mode d'évaluation, etc.

3.2.3. Déroulement de l'accompagnement

3.2.3.1. 1^{er} contact avec la structure d'accueil

- Présentation du **Tisserand** et de la structure d'accueil
- Écoute de la demande et analyse de la situation

3.2.3.2. Rencontre de l'équipe de la structure ou de l'accueillant-e

Le **Tisserand** rencontre l'équipe ou l'accueillant-e ou la co-accueillant-e en dehors de la présence des enfants.

Lors de cette rencontre :

- Le **Tisserand** est présenté d'une manière concrète
- Les représentations et émotions suscitées par l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques peuvent être exprimées, travaillées
- L'accueil de l'enfant, des parents, les questions et difficultés rencontrées sont abordées
- En s'appuyant sur un canevas d'analyse de la demande (pré)complété par l'équipe/l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s, la demande d'accompagnement est précisée
- Un relevé des démarches déjà effectuées – voire à effectuer – et des ressources internes est réalisé

3.2.3.3. Interventions dans la structure d'accueil

Une première visite dans la structure est organisée lors de l'accueil de l'enfant qui pose question, afin que les intervenant-e-s du **Tisserand** puissent appréhender le fonctionnement de la structure et rencontrer l'enfant.

Le but de cette visite est de saisir la réalité de terrain propre à chaque équipe/chaque professionnel-le afin de s'adapter au mieux aux besoins exprimés lors de la demande d'accompagnement.

D'autres interventions du **Tisserand** sur le terrain peuvent aussi être prévues, soit en fonction des besoins de l'équipe ou lorsque cela s'avère nécessaire dans l'accompagnement à l'inclusion de l'enfant.

Par exemple :

- ✓ Rechercher avec les professionnel-le-s des pistes concernant la communication à l'enfant à besoins spécifiques, les interactions entre enfants, les jeux, le portage, les temps de repas, de change, l'organisation de l'espace, les mouvements les plus adéquats pour l'enfant...
- ✓ Apporter un soutien à la mise en place d'observations
- ✓ ...



3.2.3.4. Réunions de coordination et de suivi de l'accompagnement Tisserand

L'accompagnement **Tisserand** nécessite des réunions de coordination/suivi avec l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s ou avec l'ensemble de l'équipe de la structure d'accueil, hors présence des enfants.

Ces réunions permettent de faire le point sur les besoins de l'équipe, les objectifs que la structure d'accueil s'est fixés, l'adéquation de l'accompagnement **Tisserand**.

Par ailleurs, lors de ces réunions et en fonction des besoins, différentes facettes de l'inclusion peuvent être ré-abordées, comme par exemple :

- ✓ Les représentations, les émotions suscitées par cet accueil
- ✓ Le cadre « accueil ordinaire non thérapeutique »
- ✓ Les échanges entre puériculteurs/trices/accueillant-e-s quant aux « recherches d'aménagement de l'espace, de l'organisation lors des temps de repas, de change, de jeu, etc. »
- ✓ La communication avec les parents
- ✓ La transition vers une autre équipe (en interne, une autre crèche lors d'un déménagement ou vers l'école maternelle ordinaire ou spécialisée, un institut spécialisé)
- ✓ ...

3.2.3.5. Heures de remplacement décalé (pour les structure d'accueil collectif petite enfance ou les co-accueils)⁹

De manière à valoriser les heures de réunion de coordination/suivi effectuées par le personnel de la structure d'accueil, le service Accueil Assistance pourra effectuer du « remplacement décalé » au prorata des heures prestées en réunion.

Par exemple : 2 responsables et 6 puéricultrices d'une structure d'accueil participent à une réunion d'1h30 de coordination/suivi de l'accompagnement **Tisserand** :

12h (8 personnes x 1,5h) de remplacement décalé gratuit seront proposées à cette structure.

Les modalités pratiques d'organisation de ces heures de « remplacement décalé » sont expliquées à la structure d'accueil qui le souhaite.

3.2.3.6. Réunion multi-intervenants

Le **Tisserand** peut participer ou aider à organiser, sur demande de la structure d'accueil, une rencontre centrée sur le réseau entourant l'enfant. La structure d'accueil reste l'interlocuteur privilégié des différents acteurs. Le **Tisserand** est présent pour soutenir les démarches mais n'en est pas l'instigateur.



⁹ Pour les accueillant-e-s conventionné-e-s ou indépendant-e-s qui travaillent « en solo », le remplacement décalé n'est pas autorisé.

3.3. Renfort



Quoi ?

Assurer la présence d'un membre du personnel du **Tisserand** au sein de la structure d'accueil, durant une période déterminée. Le renfort est mis en place cumulativement avec la prestation d'accompagnement et ne peut pas répondre à un manque structurel de personnel

Pour qui ?

- Structures d'accueil de l'enfance

La prestation de renfort est une prestation qui consiste en la présence temporaire d'un-e puériculteur/trice ou assimilé-e (appelé-e assistant-e) au sein de la structure d'accueil pour permettre aux professionnel-le-s de dégager du temps **pour répondre à des objectifs définis dans le cadre d'un accompagnement.**

3.3.1. Principes du renfort

Le renfort est mis en place en lien avec une démarche inclusive de la structure d'accueil et est lié à l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques. Il s'inscrit dans la volonté de créer un véritable projet d'inclusion autour de l'enfant accueilli, projet qui se traduit par des objectifs précis que la structure d'accueil souhaite atteindre.

Le renfort permet un allègement de la charge de travail que représentent les tâches habituelles et le maintien d'une qualité d'accueil pour tous, le partage d'expérience et la réflexion entre les professionnel-le-s de la structure d'accueil et les assistant-e-s en charge du renfort ainsi qu'avec les intervenant-e-s du **Tisserand**, pour réfléchir et travailler l'inclusion, de dégager du temps pour que les professionnel-le-s de la structure d'accueil puissent :

- Être davantage présent-e-s à l'enfant à besoins spécifiques et à tous les enfants
- Investir chaque tâche et l'enrichir en termes d'écoute, de présence, d'échange avec l'/les enfant(s)
- Mettre en place de nouvelles manières de faire et d'être, pour une inclusion harmonieuse, enrichissante pour tous
- Rechercher comment favoriser les interactions entre l'enfant ayant des besoins spécifiques et les autres enfants
- Réfléchir à un projet d'observation en lien avec l'accueil de cet enfant à besoins spécifiques (qui, quand, comment, grille...) et passer à l'action « observation », « prise de notes » et « croisement des regards » qui s'ensuit (quand, comment...)

- Réfléchir :
 - Aux activités
 - Aux mises en situation proposées
 - À l'organisation de l'espace, des groupes
 - À l'organisation du temps
- Tester des adaptations, enrichissements favorisant l'inclusion de l'enfant à besoins spécifiques et les interactions entre tous

Les compétences de base des professionnel-le-s peuvent être dynamisées grâce au temps dégagé par le renfort dans le cadre de l'accueil d'un enfant demandant une écoute, une attention particulière.

Cette réflexion, l'affinement et l'enrichissement des pratiques rejailliront positivement sur l'accueil de tous les enfants et de toutes les familles.

3.3.2. Conditions et mise en place du renfort

Au sein du **Tisserand**, le renfort est assuré par le service Accueil Assistance de l'ASBL Promemploi et répond aux principes suivants :

- Il est mis en place en lien avec une démarche inclusive de la structure d'accueil, il n'y a donc pas de renfort sans accompagnement
- Il est assuré selon la fréquence et l'horaire définis avec la structure d'accueil
- Il doit permettre d'atteindre les objectifs définis dans le projet d'accompagnement élaboré conjointement par la structure d'accueil et Le **Tisserand**
- Il est donc limité dans le temps : son caractère temporaire vise à amener la structure d'accueil à trouver « petit à petit » les moyens qui lui permettront d'assurer de manière autonome l'accueil de tous les enfants du groupe
- Il ne peut en aucun cas répondre à un manque structurel de personnel au sein de la structure d'accueil. Il représente du personnel supplémentaire, les conditions de renfort du **Tisserand** tiennent compte des normes d'encadrement fixées par l'ONE
- Il doit faire l'objet d'une information aux parents



*« La différence est cette chose merveilleuse
que nous avons tous en commun. »*

Nelly Biche De Bere

3.3.2.1. Début et fin d'un renfort

Le renfort est mis en place après discussion entre toutes les parties, en ce compris-e le/la représentant-e de l'ONE à laquelle /auquel doit se référer la structure d'accueil.

De manière générale, un renfort peut être clôturé si :

- Les objectifs fixés dans le projet d'accompagnement ont été atteints et/ou si l'évolution de la situation ne justifie plus de renfort au sein de la structure d'accueil
- L'enfant autour duquel le projet de renfort a été construit quitte la structure
- La structure d'accueil ne respecte pas les modalités définies dans la convention de collaboration après plusieurs interpellations du **Tisserand**

3.3.2.2. Réunion de préparation du renfort

La mise en place du renfort est préparée avec l'équipe au complet/l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s :

- Présentation de l'/des assistant-e-s
- Cadre et rôle du renfort
- Particularités de la structure d'accueil (organisation) et détermination du mode de communication entre la structure d'accueil et les assistant-e-s
- Préparation du premier jour « renfort » de l'assistant-e :
 - Qui accueille l'assistant-e, l'informe ?
 - Document « photo/affichette » qui présente tant l'assistant-e que le service **Tisserand** à destination des parents

Dans certaines circonstances, il peut être décidé de suspendre **temporairement** le renfort. Cette décision peut être prise par Le **Tisserand** après discussion avec le/la responsable de la structure d'accueil (par exemple : enfant malade, vacances de l'enfant, etc.).

Le **Tisserand** peut proposer à la structure d'accueil, sur base d'une réflexion commune, une période sans renfort de manière à réévaluer ensuite la nécessité de celui-ci.

Toute fin de renfort est également préparée.

3.3.3. Rôles et limites de l'assistant « renfort »

L'assistant-e qui intervient en renfort dans une structure d'accueil est un-e intervenant-e supplémentaire dans l'équipe afin de garantir la qualité de l'accueil et de permettre de meilleures conditions d'accueil à tous les enfants du groupe, tout en favorisant l'inclusion de l'enfant à besoins spécifiques au sein de ce groupe. Il/Elle n'est donc pas un-e « spécialiste du handicap » ni le/la « référent-e » de l'enfant à besoins spécifiques présent dans le groupe.

Concrètement, il/elle assume toutes les tâches quotidiennes de la même manière que les autres professionnel-le-s de la structure d'accueil (soins aux enfants, animations et jeux avec les enfants, rangement des locaux, repas, etc.), excepté les arrivées et les retours auprès des parents. Il/Elle prend soin indistinctement des enfants du groupe concerné et ce dans le but de permettre à la structure d'accueil de se centrer sur sa mission d'inclusion.



*« La nature crée des différences,
la société en fait des inégalités. »*

Ben Jelloul



3.4. Formation

Quoi ?

Approfondir et actualiser les connaissances et développer les compétences des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des structures d'accueil ou des opérateurs de l'accueil, autour d'un thème, déterminé par Le **Tisserand**, en lien avec l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques

Pour qui ?

- Pour les professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance
- Les futur-e-s professionnel-le-s des établissements d'enseignement et de formation aux métiers de l'enfance

Le **Tisserand** propose :

- Des modules **généralistes** et **thématiques** autour de l'inclusion et du handicap
- Des **journées d'étude** organisées afin de pouvoir échanger entre structures d'accueil
- Des événements formatifs divers

3.4.1. Les modules de formation

Les modules sont les deux premières étapes d'une réflexion sur l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de l'enfance.



Module 1 – Module de sensibilisation

« Sensibilisation à l'inclusion »

Ce module s'adresse à un public qui entame une réflexion dans le domaine de l'inclusion.

Contenu

Ce module invite les participant-e-s à réfléchir sur l'inclusion, à s'interroger face aux difficultés suscitées par l'expression et le vécu des différences.

Objectifs

Re-découvrir l'importance d'écouter nos émotions et de repérer nos projections face au handicap :

- Susciter le ressenti émotionnel et la réflexion
- Apprendre à mieux se connaître, à reconnaître ses limites et ses émotions face au handicap
- Susciter la réflexion autour des notions de différence et de handicap

Méthodologie

Le contenu du module se base sur le vécu, les observations et les réflexions menées par le **Tisserand** et ses partenaires dans ses différentes missions. Mais il se construit grâce aux apports et interventions des participant-e-s.

Les outils et techniques utilisés pour mettre en lumière la réflexion autour des émotions et des différences sont variés : échange d'idées, mises en situation, photo-langage, supports vidéo, etc.



Module 2 – Module de base

« Accueil inclusif d'un enfant à besoins spécifiques/porteur de handicap »

Ce module s'adresse à un public qui poursuit une réflexion dans le domaine de l'inclusion.

Contenu

Ce module vise à balayer les différentes facettes de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de l'enfance. Plusieurs variantes de ce module ont été créées afin qu'il puisse être adapté au public cible, dont le travail quotidien est parfois bien différent : structures d'accueil à caractère collectif ou familial, opérateurs d'accueil durant le temps libre.

Version Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none">● Le projet d'accueil et les signes de bienvenue à la diversité● Accueillir un enfant à besoins spécifiques<ul style="list-style-type: none">• La demande d'accueil et l'analyse de cette demande• Lorsque le développement de l'enfant interpelle/quand le handicap se révèle en cours d'accueil● Le respect et l'écoute du rythme de chacun (parents, enfants, professionnel-le-s...)
Version Accueil Temps Libre	<ul style="list-style-type: none">● Le projet d'accueil et les signes de bienvenue à la diversité● Accueil d'un enfant à besoins spécifiques<ul style="list-style-type: none">• La demande d'accueil et l'analyse de cette demande• La prise d'information• L'information des membres de l'équipe• La préparation à l'accueil de tous, des autres enfants et des parents• Les activités et leur adaptation

Objectifs

- Réfléchir et/ou anticiper l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques dans ses différentes dimensions tant émotionnelles, relationnelles qu'organisationnelles
- Attirer l'attention sur les points de vigilance à prendre en considération à différents moments de l'accueil

Méthodologie

Comme pour le module 1, le contenu du module 2 se base sur le vécu, les observations et les réflexions menées par le **Tisserand**, ses partenaires et les structures d'accueil dans ses différentes missions, mais il se construit aussi grâce aux apports et interventions des participant-e-s.

Utilisation de supports vidéo, apports théoriques, guides de référence, partage d'expériences.



3.4.2. Journées d'étude

Les journées d'étude organisées par Le **Tisserand** s'adressent :

- Au personnel de l'accueil, d'encadrement psycho-médico-social et de direction des milieux d'accueil petite enfance
- Aux enseignant-e-s et future-e-s professionnel-le-s des établissements de formation pour ces catégories de personnel
- Aux responsables et équipes des services d'accueil spécialisé
- Aux coordinateurs/trices ATL
- Au réseau

L'objectif est de rassembler les professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance afin de se rencontrer, d'échanger et de partager des expériences et pistes de réflexion autour de thématiques liées à l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques. Ceci se fait, notamment, au travers de témoignages, vidéos, interventions et ateliers.

Journées d'étude précédemment réalisées :

- Mars 2014 : « J'aimerais en parler » Pourquoi ? À qui ? Comment ? Où ? Quand ?
- Novembre 2014 : « En attendant un diagnostic, un enfant nous attend » – Nourrissons notre créativité : jeux, petit matériel, livres, magazines, vidéos, ...
- 2016 : « Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap : réfléchir l'aménagement et l'utilisation des espaces de vie »
- 2018 : « L'inclusion d'enfants en situation de handicap facilitée par les temps d'expression, de réflexion et d'analyse institués dans les milieux d'accueil. Un apport pour tous et toutes »
- 2019 : « L'inclusion d'enfants en situation de handicap : réflexion sur la place, l'accueil et la communication avec les parents. Un apport pour tous et toutes »
- 2020 : « Réfléchir les transitions pour l'inclusion de toutes et tous »
- 2021 : « L'inclusion d'enfants à besoins spécifiques, un cheminement professionnel soutenu par les voyages d'étude » (au cadre des 4 jours pour l'accueil de l'enfance en province de Luxembourg)
- 2022 : « Accueil de la diversité, inclusion et accessibilité en petite enfance » (événement qui a marqué le passage vers la nouvelle programmation européenne et anticipé la mise en œuvre du nouveau projet FSE + coordonné par Promemploi ASBL « Particip'Accueil »)

Entre 2016 et 2021, la Journée d'étude a été organisée dans la foulée d'un voyage d'étude. Ce voyage avait lieu grâce au financement du Fonds social européen (FSE) dans le cadre du projet FSE « Inclusion » coordonné par l'ASBL Promemploi. Il rassemblait les professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance partenaires de ce projet FSE. La Journée d'étude était donc devenue l'occasion, entre autres, de faire un retour sur cette aventure en valorisant le partage d'expériences.

Depuis 2022, la Journée d'étude est organisée en collaboration avec le nouveau projet FSE + coordonné par Promemploi ASBL « Particip'Accueil ».



TÉMOI

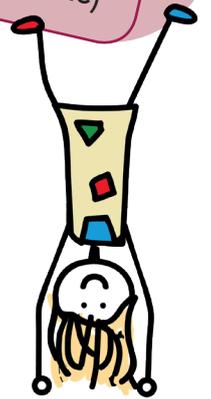


[...] J'ai appris à connaître cet enfant et non son handicap, j'ai appris qu'il ne fallait pas connaître le handicap pour pouvoir accueillir l'enfant. Mais simplement connaître l'enfant pour pouvoir répondre à ses besoins.

Accueillante structure d'accueil
Petite Enfance (crèche)

Le soutien du **Tisserand**, les assistantes du Tisserand ont été d'une aide extraordinaire parce qu'elles ont été là comme un point d'appui sur lequel on pouvait compter, qui pouvait nous aider aussi quand on avait des questions.

Accueillante indépendante Petite Enfance



le tisserand
tissons son avenir

GNAGES



Nous avons fait connaissance avec le service du **Tisserand** à une journée organisée par l'ONE. Par la suite, nous avons accueilli plusieurs enfants à besoins spécifiques. Les difficultés de ces enfants se traduisaient par des troubles du comportement, un handicap avéré ou des retards de développement. C'est donc naturellement que nous avons fait appel au **Tisserand** pour venir soutenir nos équipes et assurer le suivi de ces accueils.

Responsable structure d'accueil Petite Enfance (crèche)

Nous avons fait appel au **Tisserand** dans le cadre de nos projets d'inclusion car nous accueillons parfois des enfants porteurs de handicaps et le service nous permet d'avoir un soutien au niveau des centres de vacances. La collaboration avec le **Tisserand** a permis à l'équipe d'animateurs de suivre une formation sur l'accueil inclusif. Le service nous soutient aussi au niveau des démarches auprès des familles et nous permet d'améliorer nos pratiques pour favoriser l'accueil de tous les enfants.

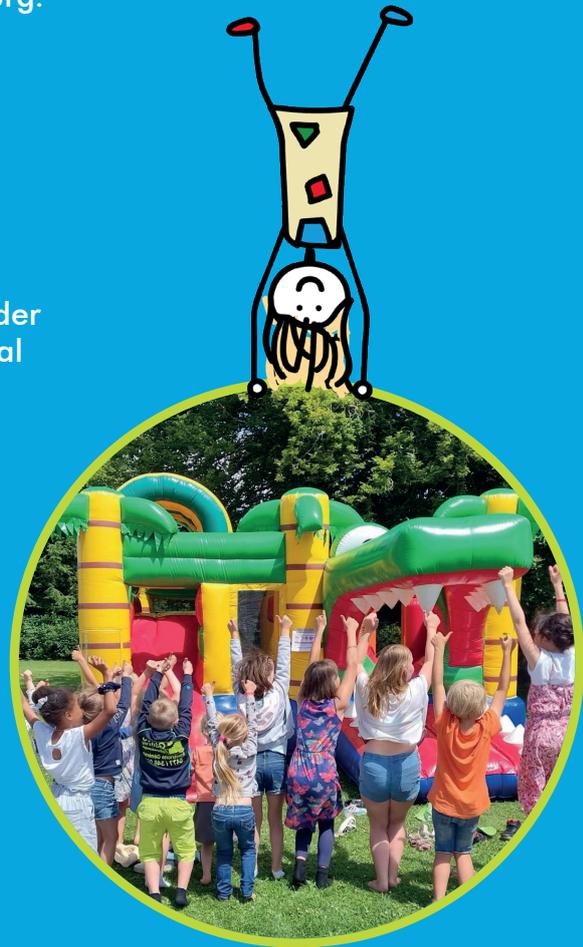
Responsable de structure Accueil Temps Libre (centre de vacances)

▶ Mini-guide de collaboration avec Le **Tisserand** à destination du secteur Accueil Temps Libre

Le **Tisserand** est subventionné par l'AViQ et travaille en étroite collaboration avec l'ONE, il résulte d'un partenariat entre l'ASBL Promemploi et les deux services d'accompagnement pour jeunes enfants (SAJE) de la province de Luxembourg.

Pour...

- **FAVORISER** la réalisation de démarches d'inclusion
- **CONTRIBUER À MAINTENIR** un accueil de qualité pour tous les enfants
- **PERMETTRE** aux enfants à besoins spécifiques d'accéder aux lieux éducatifs complémentaires au milieu familial
- **FACILITER** l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques
- **CO-AGIR** contre toute forme institutionnelle de discrimination
- **ÊTRE UN RELAIS ET UNE RESSOURCE** auprès des professionnel-le-s ou animateurs/trices
- **AJUSTER** l'offre de services en fonction des besoins et des demandes
- **VALORISER** les compétences de chacun.e



Comment agissons-nous ?

INFORMATION

des opérateurs, coordinateurs, responsables et équipes à propos des enjeux de l'inclusion

FORMATION

des opérateurs, coordinateurs, responsables et équipes sur des thématiques qui visent l'inclusion

ACCOMPAGNEMENT

des équipes sur le terrain pour la préparation et la mise en place de l'accueil des enfants à besoins spécifiques

La collaboration avec Le Tisserand, qu'est-ce que c'est ?

Afin de garantir le bon déroulement de l'accompagnement ainsi qu'une adéquation entre vos besoins et les services proposés, quelques balises jalonnent la collaboration, dont notamment :

- Vous **RENCONTRER** et **ANALYSER** votre demande
- Vous **OUTILLER** pour la prise d'information
- **PARTICIPER** et **INTERVENIR** lors des réunions de préparation
- **CO-CONSTRUIRE** avec vous le projet d'inclusion
- Vous **SOUTENIR** dans la réflexion sur la communication avec la famille
- Vous **ACCOMPAGNER** dans l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques sur le terrain

Un accompagnement sur mesure

L'accompagnement d'équipe est une prestation qui offre, à la demande de l'opérateur d'accueil¹, un soutien dans le cadre d'un projet d'inclusion individuel futur ou effectif, d'un ou de plusieurs enfants à besoins spécifiques.

Cet accompagnement vise à ...

- **PRÉPARER** l'accueil inclusif
- **SOUTENIR** l'équipe par rapport à l'accueil de cet/ces enfant(s)
- **RÉPONDRE** aux questions éventuelles de l'équipe
- **FACILITER** la mise en réseau et les partenariats
- **SOUTENIR** et renforcer la communication instaurée entre l'équipe et la famille
- **FOURNIR** des informations, des supports concernant l'inclusion
- **RÉFLÉCHIR** aux activités inclusives
- **ÉVALUER** le projet d'inclusion

Renfort

Dans le cadre d'une demande d'accompagnement, un renfort en personnel peut, en fonction de l'analyse de la demande et des disponibilités du service, être accordé à l'opérateur d'accueil. Cela se traduit par la présence temporaire d'un-e professionnel-le de l'accueil pour soutenir l'équipe dans son projet d'inclusion.

¹ La demande peut parvenir d'un autre canal (famille, service d'accompagnement pour jeunes enfants, ...). Dans ce cas, Le Tisserand prendra contact avec l'opérateur d'accueil afin de proposer un accompagnement. Celui-ci ne se mettra en place qu'avec l'accord explicite de l'opérateur d'accueil.

Disponibilité
Tolérance
Bienveillance
Collaboration
Ouverture D'esprit
Respect Engagement



le tisserand
tissons son avenir

ASBL Promemploi
063/242528
063/242526
letisserand@promemploi.be
www.promemploi.be